LETTRE D'UN OFFICIER.

Un ami du Figaro nous communique une lettre que lui écrivit un officier de sa famille qui, venu du Maroc, où il avait mené une dure campagne, fut blessé grièvement dès le début de la guerre. Voici, de cette lettre émouvante, un extrait où l'officier qui l'écrivit dit en peu de lignes, fort simples et fort belles, la vie et la mort d'un de ses parents:

A peine commençais-je à sortir, hors de danger, que nous apprenions la mort de notre pauvre Xavier.

Au début de la campagne, il commandait le fort de Troyon. Au moment de notre offensive sur la Marne, l'armée de Metz détachait un corps de 12.000 hommes avec mission de s'emparer du fort de Troyon, de franchir la Meuse et de tomber sur les derrières de notre aile droite. Xavier n'avait que 600 hommes, une trentaine de canons. Pendant cinq jours, il a tenu héroïquement, résisté à un bombardement effroyable, repoussé plusieurs assauts. Le 14 septembre, quand une division de Toul réussit à le dégager, il n'avait plus un mur intact, plus un canon en batterie, mais le drapeau flottait sur l'emplacement du fort et l'ennemi avait dû battre en retraite. La croix de la Légion d'honneur lui fut aussitôt remise. Il était blessé assez sérieusement.

Moins de deux mois après, incomplètement guéri, il rejoignait son régiment à Verdun. Il faisait la campagne d'hiver dans les tranchées. Le 27 mars, à l'assaut des ouvrages ennemis de Marcheville (est de Verdun), il tombait frappé à bout portant, après avoir franchi les chevaux de frise et les réseaux de fil de fer, au moment où il sautait dans la tranchée allemande. Il n'a pas souffert. Sa conduite avait été admirable. Tous le pleurent, mais nous en sommes fiers. Ma belle-sœur et ma mère ont supporté courageusement cette peine, comme Xavier lui-même le leur avait demandé dans sa dernière lettre, qu'il écrivait quelques heures avant d'aller à l'attaque d'où il savait qu'il ne reviendrait pas. Si nous le pouvons, après la guerre, nous ferons transporter son corps au pied du fort de Troyon, face à la Lorraine et à l'Alsace qui auront été pour lui la terre promise où Dieu ne lui a pas permis d'entrer.

ATHENEE LOUISIANAIS.

(Groupe de l'Alliance Française.)

Concours de 1915-1916.

Programme.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

1815, 1915—Comparaison.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1916 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de 50 dollars en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 1009 de la Banque Hibernia, Nouvelle-Orléans.

Le secrétaire perpétuel,

LIONEL C. DUREL.

Sur la Supériorité des Alliés.

Le correspondant du "Sun" de New-York télégraphie à son journal:

"On ne peut pas revenir du front sans rendre hommage à la calme confiance des troupes. Les soldats se rendent bien compte qu'une nouvelle campagne d'hiver les attend mais on ne voit ni on n'entend aucun signe de découragement."

Comme le service médical a été récemment l'objet de fortes critiques formulées à la Chambre des Députés, le correspondant du "Sun" a saisi l'occasion de se rendre compte s'il existait quelques mécontentement parmi les officiers et leurs hommes. Les questions ont paru incompréhensibles à ceux à qui il les adressait, et leurs réponses au lieu de formuler des plaintes, prenaient une forme admirative en parlant du travail étonnant que comportent les secours rapides donnés aux blessés et leur transport vers les hôpitaux.

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de **65 sous** par mois, de nos bureaux, ou **15 sous** par semaine pris au porteur.
ETES-VOUS ABONNE?

CHEMINS DE FER.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS

(Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches

A LA PAROISSE DE

SAINT TAMMANY

Le climat le plus salutaire des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa!

"LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanches à Covington. Départ de la gare Terminus à 7:35 a. m. Arrivée de retour à 8:05 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets, ou téléphonez Main 4000.

QUEEN & CRESCENT ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à **7:30 P. M.**

DIRECTEMENT

A la 32me rue et la 7me Avenue

Un filet de Broadway.

Eclairé à l'Electricité.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets.

211 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal

PHONE MAIN 2020.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES

FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS

229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de **NEW YORK** pour **BORDEAUX**

ROCHAMBEAU.....6 novembre, 3 p. m.
LAFAYETTE.....13 novembre, 3 p. m.
LA TOURAINE.....20 novembre, 3 p. m.

LE NOUVEAU STEAMER A QUADRUPLE HÉLICES

S. S. LAFAYETTE

Premier départ de N. Y. le 13 nov.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.

102 rue Common, Nouvelle-Orléans.

THIBODEAUX ET MEYER

ENTREPRENEURS GENERAUX.

Membres de la Bourse des Contracteurs et Fournisseurs, et Constructeurs de Maisons Modernes.

811-13 Bâtisse Audubon. Phone Main 2912.
Nouvelle-Orléans, La.

6 juin—1 an—dim

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER

REIMS

«Exigez l'Étoile Comme Garantie»

PAUL GELPI & FILS

AGENTS

227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille. S. V. P.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express ..... 6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso ..... 12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 12:30 p m
Torras Local ..... 4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas ..... 7:00 p m

ARRIVEE

Texas Express ..... 7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso ..... 8:56 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ..... 8:55 a m
Torras Local ..... 11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas ..... 5:35 p m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche ..... 4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche... 8:05 a m
Samedi et dimanche ..... 5:30 p m
Excursion du dimanche seulement... 8:05 p m

ARRIVEE

Tous les jours ..... 9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche... 7:25 p m
Excursion du dimanche seulement... 7:35 p m

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 8:05 p m
Local Mail ..... 6:30 a m
Northern Express ..... 3:00 p m
McComb Accommodation ..... 5:40 p m
The Merry Widow ..... 3:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati..... 8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 10:45 a m
Local Mail ..... 4:00 p m
Northern Express ..... 9:10 a m
McComb Accommodation ..... 8:45 a m
The Merry Widow ..... 10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires..... 6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie ..... 11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire ..... 11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires..... 3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas ..... 8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires..... 11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires..... 5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie ..... 8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires ..... 7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires..... 11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas ..... 8:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires..... 6:45 p m

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express ..... 7:15 a m
Memphis Fast Express ..... 2:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger... 4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express ..... 5:40 p m
Memphis Fast Express ..... 8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger ... 9:50 a m

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire..... 7:05 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire ..... 4:20 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..... 7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..... 6:00 p m

Excursions des dimanches

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire 7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire..... 5:55 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..... 8:45 a m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire..... 10:20 a m

Excursions des dimanches

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire 8:05 p m

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

GULF COAST LINES (FRISCO).

"California Special".

7:40 p m..Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix. 9:30 p m
7:40 p m..Houston, Galveston, Brownsville et autre points du Texas ..... 8:00 a m

"Texas Daylight".

7:45 a m..Baton-Rouge, Opelousas, Eunice, Beaumont, Houston, Brownsville, Nord Texas.... 9:30 p m

Louisiana Southern R. R.

BRANCH GULF COAST LINES (FRISCO).

Départ.	Arrivée.
7:00 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r.. Tous les jours excepté dimanche.	4:50 p m
5:00 p m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r.. Tous les jours.	9:00 a m
7:30 a m..Pointe-à-la-Hache, Pass'r.. Dimanche seulement.	6:40 p m
6:00 a m.....Shell Beach Motor..... Tous les jours excepté dimanche.	9:00 a m
8:00 a m.....Shell Beach Motor..... Dimanche seulement.	9:00 a m
6:00 a m..Sportsmen's Special, Shell Beach ..... Dimanche seulement.	5:45 p m
5:00 p m.....Shell Beach Motor.....	7:45 p m

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited ..... 7:50 a m
Washington et New-York Malle ..... 8:55 p m
Birmingham et Cincinnati ..... 7:15 a m
Asheville Express ..... 8:55 p m
Louisville et Cincinnati ..... 8:55 p m
Pensacola et Jacksonville ..... 7:15 a m
Mobile Accommodation ..... 11:50 a m
Montgomery Accommodation ..... 7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion .... 8:05 p m

DEPART

New York et Nouvelle-Orléans Limited ..... 9:35 p m
Washington et New-York Malle ..... 8:30 a m
Birmingham et Cincinnati ..... 9:50 p m
Asheville Express ..... 8:30 a m
Louisville et Cincinnati ..... 8:30 a m
Pensacola et Jacksonville ..... 9:50 p m
Mobile Accommodation ..... 5:15 p m
Montgomery Accommodation ..... 5:00 a m
Ocean Springs Accommodation ..... 11:30 a m
Gulf Coast Accommodation ..... 3:25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche Gulf Coast Excursion ..... 7:36 a m

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington ..... 7:30 p m
Cincinnati et Asheville ..... 7:30 p m
St. Louis et Chicago ..... 4:45 p m
Cincinnati et Asheville ..... 8:15 a m
St. Louis et Chicago ..... 8:15 a m
Meridian Accommodation ..... 5:00 a m
Meridian Local ..... 4:40 p m
Hattiesburg Local .....
.....Excursion du dimanche.
Carrière et points intermédiaire..... 7:15 a m

ARRIVEE

New York et Washington ..... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville ..... 9:40 a m
St. Louis et Chicago ..... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville ..... 10:10 p m
St. Louis et Chicago ..... 10:10 p m
Meridian Accommodation ..... 4:40 p m
Meridian Local .....
Hattiesburg Local ..... 8:10 a m
Excursion du dimanche.
Carriere et points intermédiaires..... 7:25 p m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 2—			—No. 1
5:00 p m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	8:05 a m
8:00 p m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	5:05 a m
8:50 p m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	5:05 a m
10:09 p m..Dép	Angola	Dép..	2:55 a m
12:52 a m..Dép	Mansura	Dép..	11:19 p m
2:19 a m..Ar	Alexandria	Dép..	10:08 p m
2:19 a m..Dép	Alexandria	Ar..	10:55 p m
3:30 a m..Dép	Aloha	Dép..	8:42 p m
7:20 a m..Ar	Shreveport	Dép..	5:00 p m
No. 6—			—No. 5
6:55 a m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	7:05 p m
9:55 a m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	4:00 p m
10:00 a m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	4:00 p m
12:01 p m..Ar	Angola	Dép..	2:00 p m
No. 3—			—No. 4
6:50 a m..Dép	Shreveport	Ar..	7:15 p m
9:24 a m..Dép	Campti	Dép..	4:31 p m
11:59 a m..Ar	Alexandria	Dép..	2:00 p m

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine C. Babin. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,323.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 434 rue Carondelet. JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 487, borné par les rues Morales (maintenant Marais), Port, Urquhart et d'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 3, sur un plan dressé par C. Lucas Lewis, député voyer de la ville, daté du 29 octobre 1912; d'après lequel plan le dit lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Morales (maintenant Marais) par cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions: Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Wynne Rogers, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

TITCHE & ROGERS, Avocats.
oct 3 10 17 24 31—nov 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Magdalena Dorathy Stroh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,237 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
oct 22 26 31

Succession de Mme Patrick Dale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 114,027 — Division A — Attendu que Mme Anna Dale, épouse de George Platz, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Patrick Dale, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours des raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
H. W. KAISER et E. B. ELLIS, Avocats.
oct 22 26 31

Succession de Mme Christian Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,248 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans des dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Meyer, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. D. SANZIGER, Avocat.
oct 27 31 2 7

VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts. Joli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4238 Holly Grove, et une écurie voisine. Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, No. 332 rue Baronne. Le MARDI 2 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 22 septembre 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1o. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y faisant part, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue et appelée Est Bouligny, désigné comme lot vingt-quatre (24) de l'Ilet numéro 72, maintenant Ilet 131, borné par les rues Carondelet, Milan, Marengo et Baronne, sur un plan sur des archives annexé à un acte de dépôt dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire de cette ville, sous date du 5 avril 1865; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la dite rue Carondelet par 152 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu sous le No. 4121 rue Carondelet, contenant cinq chambres, cuisine, bain, hangar, améliorations modernes.

2o. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet et y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 655, bornés par les rues Holly Grove, Hamilton, Heatod et Pear; les dits lots sont désignés par les numéros 8, 9, 10 et 11, sur un certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, date du 8ème jour de mars 1911, annexé à un acte devant J. B. Rosser, notaire, le 26ème jour de septembre 1912, et conformément aux dits lots mesurent comme suit: Lots Nos. 8, 9 et 10 s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Holly Grove, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 150 pieds 1 pouce; le dit lot 10 formant le coin des rues Holly Grove et Heaton; lot 11 mesure 30 pieds de face à la rue Heaton par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu sous le No. 4238 rue Holly Grove, ainsi qu'une écurie voisine.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et le droit de recours du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à ce qu'il soit payé. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente et assumera les taxes d'Etat pour l'année 1915. Les loyers seront collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente comprenant tous les certificats et les timbres de H. Byrnes, Jr., notaire.

WM. H. BYRNES, Jr., Esq., Avocat.
oct 2 3 10 17 24 31—nov 2

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Leocadie Canton—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,618—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI le 9 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 octobre 1915, de l'Honorable Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné comme No. 158, borné par les rues Kerlerec, Bourbon, Royale et Dauphine et Touro, d'après un croquis daté du 14 février 1896, fait par Grand Jean, Daney et Wadsill, ingénieurs civils et voyers, désigné par la lettre L, et mesure conformément à cet croquis vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de cent seize pieds, un pouce et sept lignes vers la rue Dauphine, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Royale, et trente-trois pieds, neuf pouces et sept lignes en largeur à l'arrière. Les améliorations sont désignées par le No. 729 rue Kerlerec et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, élevé, contenant 6 chambres, halls, salle de bain, galerie, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1916.

2o—Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et tous les droits, voies, privilèges, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par des rues Labarpe, Lapeyrouse, l'avenue Claiborne et la rue Derbigny, désigné comme lot No. Huit (8) sur un plan fait par A. Bourgeroi, voyer, daté du 10 avril 1830, et déposé pour références au bureau de Lucien Herrmann, ancien notaire. Ladite pièce ou portion de terre forme le coin des rues Derbigny et Labarpe, et mesure en mesure anglaise, trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds en profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Labarpe. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1542-1544 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant quatre chambres sur chaque côté, etc.

3o—Un certain lot de terre, ensemble avec les dépendances qui y appartiennent et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, et les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No. 9, le dit lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1516-1518 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc., liés aux égouts et à l'eau.

4o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le lot o. 10 et mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur.

5o—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Esplanade, Roman et Kerlerec, désigné comme lot No. 20 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hemecourt, D. C. S., de 15 août 1872, et annexé à un acte passé devant Gustave le Gardeur Jr., notaire dans cette ville, le 25 septembre 1872, d'après lequel croquis de dit lot mesure trente pieds de face à la rue Prieur, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (connu par l'ancien No. 271 rue Nord Prieur), et tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ont effet. Les améliorations sont désignées par le No. 1422 rue N. Prieur, et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, avec 2 étages à l'arrière, contenant 7 chambres, halls, galeries, salle de bain, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau.

6o—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues New Levée (maintenant Nord Peters), Hôpital, Gallatin et Barracks, désignés par la lettre A sur un plan dressé par L. H. Pillé, D. C. S., daté du 15 janvier 1880, et duquel une copie dûment certifiée est annexée à un acte passé devant E. Bouny, notaire, le 26 avril 1880, d'après lequel plan le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt pieds, une pouce et six lignes de face à la rue New Levée ou Nord Peters, dix-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Gallatin, par cent dix-neuf pieds, huit pouces et une ligne de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital, et cent vingt-deux pieds, trois pouces et six lignes sur d'autre côté vers la rue Barracks. Ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages et magasins, No. 19 rue Nord Peters, faisant aussi face à la rue Gallatin et autres améliorations sur le dit lot de terre et tous des droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui sous quelque rapport y ayant effet. Les améliorations sont désignées par le No. 1215 rue N. Peters et comprennent un magasin en briques à trois étages, contenant deux magasins, l'un faisant face à la rue N. Peters et d'autre faisant face à la rue Gallatin, avec une résidence au-dessous contenant 13 chambres, halls, hangars, etc. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1915.

7o—Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 1010, borné par des rues Kerlerec, Galvez, Columbus et Johnson, désigné comme No. 21 d'après un plan de W. T. Thompson daté du 11 décembre 1848, déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire, et mesure trente-et-un pieds de face à la rue Kerlerec, trente-et-un pieds, dix pouces et cinq lignes en largeur à l'arrière, quatre-vingt-douze pieds, dix pouces un-tiers de profondeur sur la ligne vers la rue Jackson et cent pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Galvez, qui le sépare du lot No. 20.

8o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par des rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un croquis ci-inclus et fait partie de cet acte, commençant à un endroit cent trente-deux pieds cinq pouces du coin des rues Columbus et Galvez et mesure quarante-deux pieds, huit pouces et six lignes et demie de face à la rue Columbus, par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée du lot No. 28 en entier, et une portion du lot No. 29, ainsi désigné sur un plan par L. H. Pillé, daté du 7 mars 1871 et annexé à l'acte de vente passé devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871. Les améliorations sont désignées par le No. 2120 rue Columbus et comprenant une résidence à 2 étages, couverte d'ardoises, éloignée de la banquette, contenant treize chambres, halls, galeries, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau.

9o—Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Miro, Galvez, Kerlerec et Columbus, lequel dit lot est désigné par la lettre B sur un croquis ci-inclus, annexé et fait partie de cet acte, commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds, huit pouces et six lignes et demie du coin des rues Columbus et Miro, et mesure quarante pieds de face à la rue Columbus par une profondeur de cent quinze pieds, quatre pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de tout le lot No. 30 et une partie du lot No. 29, sur un plan par L. H. Pillé, daté du 7 mars 1871, et annexé à un acte de vente passé devant E. Gottschalk, ancien notaire, le 7 mars 1871.

10o—Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 37, 38 et 39, Ilet No. 41, borné par les avenues Franklin et Monroe et les rues De Montuzin et Carnot. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à l'avenue Franklin, par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

11o—Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 23 et 24, dans l'Ilet No. 16, bornés par les rues Eastern, Carnot et Lombard et l'avenue du Peuple. Les dits lots sont adjacents et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Eastern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou davantage comptant, et de solde, s'il y en a, à un crédit d'un an d'un et deux ans, représenté par quatre de l'acquéreur, chacun du même montant, datés le jour de l'adjudication, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, et garantis par hypothèque et le privilège de l'acquéreur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devront déposer avec le dit encanteur 10 pour cent du total de leurs enchères et devront payer en plus du montant de leurs dites enchères, toutes les taxes d'Etat pour 1915, tous les timbres de revenus internes des Etats-Unis et tous les certificats nécessaires pour compléter la dite vente, et aussi des actes de vente qui seront exécutés devant Emile Pomes, Esq., notaire; les dits acquéreurs ne seront astreints à aucun loyer que du jour de l'exécution des dits actes de vente par notaire.

ROGER MEUNIER, Esq., Avocat.
oct 9 10 17 24 31—nov 7 9

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot, rue Banks, entre les rues Cortez et Scott. JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession d'Otto Littmann—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 113,401.

Le JEUDI 4 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et en conformité à un ordre émis, daté et signé le 27 septembre 1915 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, et qui m'a été adressé, je, Ernest A. Carrere, un encanteur dûment licencié dans et pour la Paroisse d'Or